ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

<u>RESTRICTED</u>

WT/TPR/G/262 21 février 2012

(12-0859)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport des

ÉMIRATS ARABES UNIS

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par les Émirats arabes unis est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur les Émirats arabes unis.

TABLE DES MATIÈRES

			Page			
I.	DÉV	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE				
	1)	CROISSANCE ÉCONOMIQUE	5			
	2)	RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET FLUX SORTANTS D'INVESTISSEMENT	6			
	3)	FLUX ENTRANTS D'INVESTISSEMENT	7			
	4)	POPULATION ET EMPLOI	8			
	5)	Politique budgétaire	8			
	6)	POLITIQUE MONÉTAIRE	8			
II.	ÉVO	ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE				
	1)	ACCORDS BILATÉRAUX	9			
	2)	ACCORDS RÉGIONAUX	9			
		i) Conseil de coopération du golfe (CCG)ii) Zone arabe de libre-échange (GAFTA)	9 10			
	3)	PRIORITÉ DES EAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DOHA POUR LE				
	-,	DÉVELOPPEMENT (PDD)	10			
III.	ÉVO	ÉVOLUTIONS SECTORIELLES				
	1)	SECTEUR MANUFACTURIER	11			
	2)	TÉLÉCOMMUNICATIONS	11			
	3)	Tourisme	12			
	4)	SERVICES BANCAIRES ET ASSURANCES	13			
	5)	TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME	13			
	6)	PRODUITS PÉTROCHIMIQUES ET ENGRAIS	14			
	7)	ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES	15			
IV.	ORIE	ORIENTATION FUTURE				
	1)	RÉFORME DU RÉGIME D'INVESTISSEMENT	16			
	2)	ÉCONOMIE DU SAVOIR	16			
	3)	CONCURRENCE	16			
	4)	GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE	17			
	5)	MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUE D'"ÉMIRATISATION"	17			
	6)	Eau	18			
	7)	AMÉLIORATION DE LA SYNERGIE ENTRE LE MULTILATÉRALISME ET LE BILATÉRALISME	18			
ANN	EXE: B	ESOINS DES EAU EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	19			

I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Les évolutions successives conjuguées à l'adoption des règles et principes de l'économie de marché ont permis à l'économie émirienne d'enregistrer des taux de croissance impressionnants et de s'engager sur la voie d'un développement durable et diversifié.

- 2. Le gouvernement des EAU a suivi avec succès une stratégie consistant à créer un climat favorable à l'activité commerciale et propice à la croissance économique. Cette stratégie a contribué à forger la renommée mondiale des EAU en tant que centre international pour le commerce, la finance et les services, tout en attirant des entreprises réputées, d'envergure mondiale. Les EAU se sont toujours employés, en priorité, à renforcer leur fonction en tant que centre d'affaires. Ils constituent, de ce fait, un modèle exemplaire à suivre dans tous les schémas de développement et de modernisation économiques.
- 3. Les EAU continuent de s'intéresser au commerce extérieur, qui est considéré comme la pierre angulaire de l'économie. En reconnaissance de l'importance de ce secteur pour leur développement économique, les EAU ont créé, en vertu de la Loi n° 10 de 2008, le Ministère du commerce extérieur, qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique commerciale du pays en coordination avec d'autres ministères et organes fédéraux et locaux. De fait, la politique commerciale des EAU en est une d'ouverture sur les marchés internationaux, y compris les États Membres de l'OMC, et d'harmonisation avec ces marchés. La stratégie économique du pays s'articule autour de la création d'une économie flexible, diversifiée, compétitive et durable qui tire des enseignements de la crise financière mondiale. Les EAU ont réussi à surmonter les répercussions de cette crise en un temps record, une performance qui les a aidés à développer leur économie et à se préparer à jouer le rôle auquel ils aspirent sur la scène économique mondiale de demain.
- 4. Le Ministère de l'économie et le Ministère du commerce extérieur mettent actuellement en œuvre un programme économique gouvernemental placé sous le signe du progrès et axé sur la libéralisation et la diversification de l'économie, ainsi que sur l'élargissement du rôle du secteur privé.

1) CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- 5. La croissance économique des EAU s'est nettement accélérée ces dernières années. Le produit intérieur brut (PIB) aux prix courants est passé de 222,1 milliards de dollars EU en 2006 à 314,6 milliards de dollars EU en 2008 et à 297,5 milliards de dollars EU en 2010. La croissance tendancielle du PIB s'est probablement renforcée avec la hausse des prix moyens du pétrole et la forte expansion du secteur non pétrolier de l'économie. En 2009, le repli des prix du pétrole par rapport au sommet atteint au milieu de 2008 a diminué de 32% les recettes provenant des hydrocarbures, qui se sont établies à 69,9 milliards de dollars EU, ce qui s'est traduit par une baisse du PIB du pays par rapport à 2008. La baisse des prix de l'immobilier et le ralentissement du commerce mondial ont également contribué à ce recul.
- 6. Malgré la crise économique qui continue de plomber la plupart des économies du monde, les EAU se sont engagés sur la voie d'une reprise progressive, comme en témoigne le taux de croissance enregistré en 2010; le PIB réel s'est établi à 1,4% contre -1,6% en 2009, c'est-à-dire que le PIB réel a atteint 266 milliards de dollars EU en 2010 contre 262,2 milliards de dollars EU en 2009 aux prix constants de 2007. Cette augmentation est en grande partie tributaire de la croissance plus forte observée dans le secteur non pétrolier, qui a progressé au rythme de 5% en 2010 par rapport à 2009.

- 7. Le gouvernement tient à poursuivre la diversification en faveur du secteur non pétrolier afin de rompre la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz. En témoigne la part du PIB représentée par le secteur pétrolier, qui a avoisiné les 31,5% en 2010 (31,4% du PIB réel) contre 37,4% en 2006, le secteur pétrolier représentant le reste du PIB. Le secteur des services constitue lui aussi un axe prioritaire de l'action gouvernementale; l'expansion des services contribuera à renforcer la diversification et la croissance générale.
- 8. Par rapport à 2009, l'importance relative des différentes activités économiques n'a guère changé en 2010. La part des activités productrices de biens a légèrement diminué, passant de 57,5% à 56,3% de 2009 à 2010. Cette baisse s'explique par le repli relativement faible du secteur pétrolier, de 33,7% en 2009 à 31,4% en 2010. En revanche, d'autres activités productrices de biens, par exemple la construction, l'industrie manufacturière, l'électricité, l'eau et le gaz, ont vu leur contribution au PIB augmenter en 2010, respectivement de 11,8%, 9,6%, et 2,6%, contre 11,0%, 11,0% et 2,3% en 2009. La contribution au PIB d'activités de services est passée de 42,5% en 2009 à 43,7% en 2010. Abstraction faite des projets financiers, la contribution au PIB des autres activités de services s'est accrue en 2010 par rapport à 2009, alors que celles des services gouvernementaux et des services domestiques sont demeurées inchangées.

2) RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET FLUX SORTANTS D'INVESTISSEMENT

- 9. Les EAU sont une nation commerçante, comme en témoigne le ratio élevé des importations plus les exportations (marchandises et services) au PIB (environ 147% en 2010). Ils sont aussi un intervenant de poids sur les marchés mondiaux de capitaux, à travers plusieurs institutions dont l'Autorité d'investissement d'Abou Dhabi, l'Autorité portuaire de Doubaï, la Dubai Holding, la Dana Gas et la Société internationale d'investissements pétroliers (IPIC) d'Abou Dhabi.
- 10. Le secteur extérieur non pétrolier des EAU a connu une croissance soutenue au cours des dix dernières années, sauf en 2009, les turbulences économiques ayant alors entraîné une diminution de 13% du commerce mondial. Une forte reprise a toutefois été observée en 2010; le commerce extérieur total du pays s'est accru de 14% par rapport à 2009, passant de 179,8 milliards de dollars EU à 205,42 milliards de dollars EU. La poursuite de la croissance du commerce extérieur témoigne de la détermination ferme du pays à demeurer un acteur solide du commerce mondial en adoptant des politiques en faveur du libre-échange, en se dotant d'une logistique de pointe et en encourageant les projets innovants. De 2005 à 2010, le volume du commerce extérieur a enregistré une croissance moyenne de 19% suite à l'augmentation des exportations (exportations et réexportations non pétrolières). Les exportations totales (exportations et réexportations non pétrolières) ont représenté 35,7% du commerce extérieur total des EAU en 2010.
- 11. La part des exportations non pétrolières du pays s'est accrue, passant de 5% en 2000 à 11% en 2010. Cela s'explique non seulement par l'augmentation de la valeur des exportations, mais également par l'évolution des autres composantes du commerce extérieur, soit les importations et les réexportations. En 2010, la valeur des exportations des EAU a atteint 22,6 milliards de dollars EU, une hausse de 27% par rapport à 2009 qui est toutefois inférieure à la croissance annuelle moyenne de 30,7% enregistrée depuis 2001. Les EAU ont exporté dans 198 marchés en 2010. Cependant, plus de 77% de ces exportations (17,32 milliards de dollars EU) ont été concentrées dans 12 grands marchés qui constituent un pivot du développement des exportations émiriennes. De fait, 92% de la croissance des exportations du pays en 2010 est liée à ces marchés, l'Inde et la Suisse étant les principales destinations.

¹ Rapport analytique sur le commerce extérieur des EAU 2010, Ministère du commerce extérieur.

12. La valeur des réexportations, la deuxième composante en importance du commerce extérieur des EAU avec une part de 25% en 2010, a atteint 50,54 milliards de dollars EU en 2010. Cette croissance soutenue est attribuable au soutien constant que le gouvernement apporte à ce secteur névralgique dans le cadre de diverses initiatives. La grande compétitivité du pays repose sur la simplicité des procédures douanières, la faiblesse des frais administratifs liés aux importations et aux exportations et la qualité des infrastructures et installations portuaires et aéroportuaires. Les EAU sont actuellement un important pôle mondial de réexportation, se classant au premier rang parmi les pays arabes et au sixième rang mondial. Le taux de croissance de ce secteur a fluctué, en particulier au cours des cinq dernières années; en 2010, les réexportations ont fait un bond de 94,5% par rapport à 2006.

- 13. Les importations représentent 64% de la valeur totale du commerce extérieur non pétrolier. Ce pourcentage élevé s'explique principalement par la vigueur de la demande reflétant la croissance démographique, ainsi que par l'importance du pays en tant que réexportateur dans la région. En 2010, les importations ont augmenté de 8%, s'établissant à 131,9 milliards de dollars EU, contre 121,5 milliards de dollars EU en 2009.
- 14. Les données statistiques de 2010 sur les principaux produits, ventilés selon leur valeur, indique que l'or s'est classé au premier rang des importations de ces produits avec une valeur de 18,0 milliards de dollars EU; viennent ensuite les diamants (13,1 milliards de dollars EU); les voitures (7,3 milliards de dollars EU); les ornements et les bijoux (6,1 milliards de dollars EU); et les appareils téléphoniques (2,8 milliards de dollars EU). L'or a également été le principal produit exporté par le pays en 2010 avec une valeur de 10,4 milliards de dollars EU; viennent ensuite les bateaux-phares, les bateaux-pompes, les bateaux-dragueurs ou les barges de catégorie de résistance aux glaces (1,5 milliard de dollars EU); déchets et débris de métaux précieux ou ordinaires (1,0 milliard de dollars EU); la canne à sucre ou la betterave à sucre (0,7 milliard de dollars EU) et enfin le polymère de l'éthylène sous formes primaires (0,6 milliard de dollars EU). Par ailleurs, les diamants ont été le principal produit réexporté en 2010 avec une valeur totale de 15,2 milliards de dollars EU, suivis des ornements et bijoux et leurs parties (3,5 milliards de dollars EU), des véhicules (3,2 milliards de dollars EU) et des appareils téléphoniques (2,3 milliards de dollars EU).

3) FLUX ENTRANTS D'INVESTISSEMENT

- 15. Les EAU sont fermement convaincus que le secteur privé (tant national qu'étranger) est le véritable moteur de la croissance à long terme. Ils considèrent l'investissement étranger direct (IED) comme un facteur crucial pour le transfert de connaissances et de compétences dans les domaines qui ne font pas encore partie de leurs atouts majeurs, pour l'ouverture de nouveaux débouchés par la création de nouveaux réseaux et pour la création d'emplois dans les secteurs à forte intensité de savoir et à forte valeur ajoutée.
- 16. Avec l'implantation réussie de la Zone de libre-échange de Djebel Ali, les EAU abritent désormais 32 zones franches. La plupart de ces zones sont situées à Doubaï, mais les autres émirats suivent l'exemple. Certaines zones sont vouées aux secteurs de services (par exemple la Cité de l'Internet de Doubaï, la Cité des médias de Doubaï, la Cité de la santé de Doubaï, le Village du savoir et le Centre financier international de Doubaï) tandis que d'autres sont des zones industrielles (par exemple ZonesCorp, la Zone franche d'Hamriyah, la Zone franche d'Ajman et la Zone franche de Ras Al Khaïmah).

- 17. La réussite de ces zones repose sur la formule suivante: propriété étrangère à 100%, trêve fiscale pour les entreprises, non-imposition de revenu des personnes physiques, liberté de rapatrier capitaux et bénéfices et absence de droits de douane à l'importation et de restrictions de change.
- 18. À l'extérieur des zones franches, la formule est plus ou moins similaire: trêve fiscale pour les entreprises dans la plupart des secteurs, non-imposition du revenu des personnes physiques, liberté de rapatrier capitaux et bénéfices, et absence de restrictions de change, la participation étrangère étant généralement plafonnée à 49%, mais cette prescription est appelée à être révisée en vertu du projet de modification de la Loi fédérale sur les sociétés commerciales.

4) POPULATION ET EMPLOI

- 19. La population des EAU est en augmentation. Selon les estimations basées sur les registres administratifs, le pays comptait environ 8,26 millions d'habitants en 2010, contre 6,22 millions en 2006, soit une progression de 0,78% durant cette période.
- 20. En 2010, les expatriés constituaient la majorité de la population (quelque 88,5%). Le taux de chômage ne dépassait pas les 4,3%. La même année, près de 65,2% des Émiriens étaient économiquement actifs (d'après les enquêtes de 1995 et de 2005).

5) POLITIQUE BUDGÉTAIRE

- 21. Au niveau fédéral comme au niveau des différents émirats, la politique budgétaire reste prudente. La réforme de la gestion budgétaire a beaucoup progressé. L'économie du pays s'est engagée sur la voie de la reprise en 2010, tirant parti de la hausse des cours du pétrole et de la vigueur de la demande émanant de ses partenaires commerciaux traditionnels.
- 22. Les recettes publiques totales sont passées de 68,1 milliards de dollars EU en 2009 à 85,7 milliards de dollars EU en 2010, et sont estimées à 121,8 milliards de dollars EU en 2011. La principale raison en est l'accroissement des recettes pétrolières et gazières.
- 23. Parallèlement à l'augmentation des recettes publiques, les dépenses publiques et les dons ont diminué, tombant de 102,2 milliards de dollars EU en 2009 à 89,6 milliards de dollars EU en 2010. D'après les estimations, ils avoisineraient les 99,5 milliards de dollars EU en 2011. La gestion prudente des recettes publiques a permis de ramener le déficit budgétaire de 12,9% du PIB en 2009 à environ 1,3% du PIB en 2010.

6) POLITIQUE MONÉTAIRE

- 24. Dans la foulée des efforts déployés par l'État pour stabiliser et améliorer le climat de l'investissement et favoriser la création de conditions propres à attirer les investissements, les flux d'investissements ont fortement augmenté, passant de 70,2 milliards de dollars EU en 2009 à 76,3 milliards de dollars EU en 2010, soit un taux de croissance de 8,8%.²
- 25. Étant donné l'arrimage fixe du dirham des EAU au dollar EU et le libre flux des capitaux dans le pays, la politique monétaire du pays est d'une efficacité limitée. Les taux d'intérêt nationaux suivent ceux du dollar. Par conséquent, la Banque centrale a donné aux banques la possibilité de mieux gérer leur liquidité en investissant dans ses certificats de dépôt, dont la valeur s'établissait à

² Rapport économique annuel 2011, Ministère de l'économie.

19,6 milliards de dollars EU à la fin de 2009, à 25,6 milliards de dollars EU à la fin de 2010 et à 21,8 milliards de dollars EU à la fin d'octobre 2011.

II. ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

26. Les EAU considèrent le libre-échange comme une condition nécessaire au renforcement de la compétitivité et de la productivité sur le long terme. Le protectionnisme, sous la forme d'obstacles tarifaires et techniques au commerce élevés, n'engendrerait que stagnation et inefficience pour le secteur privé. C'est dans cet esprit que les EAU ont signé plusieurs accords de libre-échange avec des pays arabes et entamé des négociations, sous l'égide du Conseil de coopération du Golfe (CCG), en vue de conclure des accords de libre-échange avec les principaux partenaires commerciaux du CCG.

1) ACCORDS BILATÉRAUX

27. Les EAU ont signé des accords bilatéraux préférentiels avec des pays arabes (Syrie, Jordanie, Liban, Maroc et Iraq). En vertu de ces accords, les EAU et leurs partenaires s'accordent mutuellement un accès préférentiel pour une liste de marchandises spécifiée. À la fin de mai 2011, le pays avait signé 39 accords d'investissement bilatéraux et 58 conventions de double imposition. Les EAU sont membres de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et ont conclu des accords économiques bilatéraux avec 50 pays.

2) ACCORDS RÉGIONAUX

i) Conseil de coopération du golfe (CCG)

- 28. Les EAU sont membre fondateur du CCG (créé le 25 mai 1981) avec l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït, Oman et le Qatar.
- 29. L'Accord économique unifié (UEA), qui a été signé le 11 novembre 1981 sous les auspices du CCG, a créé une zone de libre-échange entre les États membres du CCG qui est conforme à l'article XXIV du GATT de 1994. Avec l'instauration de cette zone de libre-échange, les droits de douane et autres réglementations restrictives frappant la totalité des échanges entre les États membres du CCG pour les produits originaires de ces États ont été supprimés, et les travaux se poursuivent en vue d'une harmonisation plus poussée des politiques commerciales.
- 30. En décembre 2001, l'Accord économique entre les États du CCG a été signé afin que l'Union douanière du CCG puisse être créée et que les politiques économiques, financières et monétaires soient harmonisées en vue d'accroître l'intégration économique par l'établissement du Marché commun du Golfe, qui est entré en vigueur en janvier 2008.
- 31. L'Union douanière du CCG fonctionne depuis le début de janvier 2003. Les États membres du CCG en appliquent depuis lors le tarif commun. Le taux de droit inscrit dans ce tarif est de 5% pour plus de 89,1% des lignes tarifaires et est nul pour 10,4% des lignes. De plus, 0,2% des lignes tarifaires sont assujetties à un taux de 50%, et les autres lignes (0,3%) à un taux de 100%.
- 32. Le CCG a libéralisé le commerce des services dans une centaine de sous-secteurs dont les services professionnels, la plupart des services aux entreprises, les télécommunications, les services bancaires et autres services financiers, la distribution, l'éducation, les services environnementaux, la santé et les services sociaux connexes, ainsi que le tourisme. Ses États membres sont convenus de libéraliser progressivement d'autres secteurs et sous-secteurs de services.

33. Les EAU participent aux négociations qui se déroulent actuellement entre le CCG et ses principaux partenaires commerciaux. Ces négociations ont abouti à la signature d'accords de libre-échange entre le CCG et Singapour et entre le CCG et l'AELE, et à la signature d'un projet d'accord avec la Nouvelle-Zélande. Les négociations visant à conclure un accord de libre-échange entre le CCG et l'Union européenne, la Turquie, le Japon, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Australie et le Marché commun du cône sud (MERCOSUR) se poursuivent. Ces négociations portent sur l'accès aux marchés pour les produits et les services, la propriété intellectuelle, et dans certains cas, les marchés publics, l'investissement et la concurrence.

ii) Zone arabe de libre-échange (GAFTA)

34. Les EAU font partie de la Zone arabe de libre-échange (GAFTA), créée en vertu d'un traité signé le 19 février 1997 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998. Ce traité a éliminé tous les droits de douane frappant les échanges entre les membres le 1^{er} janvier 2005. Il porte uniquement sur le commerce des marchandises; cependant, les membres négocient depuis quelques années afin de conclure un accord sur le commerce des services.

3) PRIORITÉ DES EAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT (PDD)

- 35. Les EAU sont un ardent partisan et défenseur du système commercial multilatéral. Ils jouent un rôle actif dans le cycle de négociations commerciales multilatérales en cours. Leurs intérêts prépondérants dans le cadre du PDD concernent l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et la poursuite de la libéralisation du commerce des services.
- 36. S'agissant de l'AMNA, les EAU ont proposé l'inclusion d'un secteur additionnel dans l'initiative d'élimination tarifaire sectorielle.³ Ils ont appelé les Membres à éliminer tous les droits frappant les matières premières, en particulier l'aluminium primaire, intrant vital et stratégique pour leur secteur manufacturier.
- 37. Par ailleurs, les EAU ont présenté leur offre initiale concernant les services, qui concorde fondamentalement avec les objectifs d'action du gouvernement et avec le processus de réformes que ce dernier s'emploie à mettre en œuvre.⁴
- 38. Les EAU reconnaissent, par ailleurs, l'importance d'un "traitement spécial et différencié" qui soit efficace et rationnel et qui permette à certains secteurs d'une économie nationale de bénéficier de périodes transitoires d'ajustement et de prendre ainsi les mesures nécessaires pour renforcer leur compétitivité. Cela est crucial pour la survie des activités sensibles.
- 39. De plus, les EAU sont favorables au renforcement des programmes d'assistance technique en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés dans les domaines suivants: information sur le système commercial multilatéral, mise en œuvre des Accords de l'OMC et renforcement des capacités. Leurs besoins et priorités spécifiques concernent la législation en matière de concurrence, les mesures SPS et les OTC, les procédures douanières et la facilitation des échanges, la classification de certains secteurs de services comme les services énergétiques et le transport maritime, l'évaluation du commerce des services, les procédures de notification liées à l'ensemble des Accords de l'OMC et le rapport entre le régionalisme/bilatéralisme et le système commercial multilatéral.

_

³ Document de l'OMC TN/MA/W/37, 37/Add.1 et Add.2.

⁴ Document de l'OMC TN/S/O/ARE.

III. ÉVOLUTIONS SECTORIELLES

40. Depuis quelques décennies, la diversification de l'économie au profit de l'industrie et des services pour moins dépendre du pétrole figure parmi les priorités de l'action gouvernementale. Les investissements des EAU dans de nouvelles branches d'activité, comme les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire, sont une source de valeur ajoutée pour l'ensemble des secteurs de l'économie. Voici décrites ci-après quelques évolutions intervenues dans certains secteurs de l'économie.

1) SECTEUR MANUFACTURIER

- 41. Le secteur manufacturier est une des plus importantes branches d'activité non pétrolières de l'économie nationale, représentant environ 9,7% du PIB en 2010 et quelque 14,2% du secteur non pétrolier. Il comprend plusieurs sous-secteurs dont la cimenterie et la briqueterie, la céramique, les textiles et vêtements, les produits pharmaceutiques, l'orfèvrerie et la bijouterie, l'aluminium, les matières plastiques et l'acier. Sa croissance est le résultat combiné d'une progression de la demande (conséquence d'un rapide accroissement démographique) et de l'augmentation des investissements nationaux et étrangers.
- 42. Le secteur manufacturier continue de jouer un rôle de plus en plus important au sein de l'économie émirienne, rôle renforcé par la disponibilité d'infrastructures et de moyens de communication de base dans le pays, d'acheteurs de produits finals (par exemple l'Union européenne et les pays arabes), et de liquidité, facteurs auxquels s'ajoute la proximité géographique des fournisseurs de matières premières (par exemple l'Inde et la Chine).
- 43. Au 31 décembre 2010, les EAU comptaient quelque 4 960 établissements industriels en activité, contre 316 en 2009; leurs investissements combinés représentaient environ 27,6 milliards de dollars EU. En 2006, le nombre d'établissements industriels s'élevait à 3 567 et leurs investissements totalisaient 17,1 milliards de dollars EU.

2) TÉLÉCOMMUNICATIONS

- 44. Le secteur des télécommunications des EAU est l'un des plus avancés du monde. Ces dernières années, la téléphonie mobile a enregistré une forte progression de son taux de pénétration, qui s'établissait à 193,6% en août 2011. De plus, la pénétration d'Internet (large bande et accès commuté) a atteint 23,1% et le pourcentage d'utilisateurs d'Internet, 57,6%. De plus, le taux de pénétration des services Internet à large bande a atteint 14,4% pour devenir un des plus élevés du Moyen-Orient. Le gouvernement des EAU a pris diverses mesures visant à accélérer le développement du secteur des télécommunications. Mentionnons notamment la création de l'Office de réglementation des télécommunications en vertu d'une loi fédérale (Décret n° 3 de 2003) et de son ordonnance d'exécution, qui ont enclenché le processus de libéralisation du secteur. Cet office est investi des pouvoirs nécessaires pour réglementer le secteur des télécommunications et lui assurer une compétitivité durable. En février 2006, Du (Emirates Integrated Telecommunications Company), a obtenu une licence complète pour devenir le deuxième opérateur de services de télécommunications du pays.
- 45. Les EAU ont été le premier pays de la région à offrir des services de données mobiles de quatrième génération (4G). Pour contribuer à préserver le leadership du pays dans ce domaine, l'Office de réglementation a créé un Fonds de développement des télécommunications qui est financé par les opérateurs titulaires d'une licence et servira à promouvoir la recherche-développement dans le secteur, au niveau national.

3) TOURISME

- 46. Le tourisme est en plein essor dans le pays. Le 14 décembre 2008, la réglementation de ce secteur, qui relevait de chaque émirat, est devenue du ressort des autorités fédérales avec la création du Conseil national du tourisme et des antiquités (NCTA). Le nouvel organe coopère toutefois avec les autorités locales de chaque émirat.
- 47. Au cours de la dernière décennie, le tourisme est devenu un des fondements du plan de diversification de l'économie des EAU. Ce sous-secteur constitue une importante source de devises. L'ensemble de ses retombées économiques, y compris les investissements dans les équipements touristiques et les répercussions indirectes, ont atteint 18,8 milliards de dollars EU en 2009. La même année, le tourisme a généré 7,4% du PIB total et 11,7% du PIB non pétrolier du pays. Doubaï représente 66% du secteur touristique des EAU; Abou Dhabi, 16%, et Chardjah, 10%.
- 48. Les EAU ont été classés au 30^{ème} rang sur 139 pays et au premier rang parmi les pays du Moyen-Orient dans le rapport "Travel '&' Tourism Competitiveness Report 2011", publié par le Forum économique mondial sous le thème "Moving beyond the Downturn".
- 49. Les EAU enregistrent une multitude de visiteurs venus pour affaires ou pour des loisirs. Le pays est très prisé pour ses attraits culturels et récréatifs, le shopping et la détente. Dans l'optique de l'élaboration du produit et de sa commercialisation, les efforts de développement touristique ont été surtout axés sur la création d'un éventail impressionnant de manifestations associées au sport, à la culture et à l'art de vivre.
- 50. L'Office du tourisme d'Abou Dhabi, qui a été créé en 2004, s'est donné pour objectif de dépasser les 3 millions de visiteurs par an d'ici à 2015. Pour y parvenir, les EAU prévoient de réaliser des investissements importants dans le développement de grandes infrastructures touristiques et culturelles au cours des 20 prochaines années. Les statistiques de l'Office indiquent que le nombre de clients et le nombre de séjours dans les hôtels d'Abou Dhabi se sont accrus de 10% au cours des quatre premiers mois de 2011 par rapport à la même période de 2010. Cette hausse a été accompagnée d'une hausse de 26% du nombre de nuitées ainsi que d'une augmentation des taux d'occupation, des recettes et des séjours moyens.
- 51. En plus d'être le pôle commercial des EAU, Doubaï a investi massivement dans le sous-secteur pour devenir la principale attraction touristique au Moyen-Orient. La ville détient plusieurs records mondiaux: le plus haut gratte-ciel, la tour Burj Khalifa; le plus grand centre commercial, le Dubai Mall, où se trouve également le plus grand aquarium d'eau de mer intérieur de la planète; la plus grande collection d'îles artificielles; et le plus grand réseau de métro entièrement automatisé. Les hôtels de Doubaï ont enregistré une croissance de 14% de leur clientèle au premier trimestre de 2011 par rapport à la même période de 2010, et ont affiché un taux d'occupation de 81%.
- 52. Chardjah a fait des progrès spectaculaires dans le développement de l'écotourisme culturel. On y trouve 17 musées et centres culturels. Les musées se veulent une vitrine du passé du pays présenté sous différents angles; la littérature, l'archéologie, l'histoire naturelle et le commerce traditionnel des perles.
- 53. L'émirat de Ras Al Khaïmah possède un patrimoine intéressant. On y trouve un musée national, des constructions anciennes, des sites archéologiques ainsi qu'un temple antique d'adorateurs du soleil. Le gouvernement de l'émirat est à la recherche de partenaires sérieux pour restaurer ces sites et faire en sorte qu'ils puissent accueillir des touristes.

54. Le tourisme est en forte croissance dans les émirats d'Ajman, d'Oumm Al Quaïwaïn et de Fujaïrah, qui ont mené campagne avec ardeur afin de le développer et d'attirer un plus grand nombre de touristes. Les principaux attraits de ces émirats sont le patrimoine, l'architecture, les paysages naturels, les loisirs, les sports et les installations pour conférences et expositions.

4) SERVICES BANCAIRES ET ASSURANCES

- 55. La croissance des banques commerciales présentes aux EAU a été très volatile ces dernières années. Ces banques ont affiché des taux de croissance à deux chiffres jusqu'en 2008 à la faveur de l'augmentation des dépôts des clients, des prêts bancaires et des actifs des banques, respectivement de 27,4%, de 47,5% et de 20,4%. Un ralentissement a ensuite été observé dans la foulée de la crise financière mondiale. La diminution des dépôts, qui a créé un déséquilibre important et une pénurie de liquidités, n'a pas tardé à se répercuter sur le ratio de suffisance des fonds propres et la rentabilité des banques. La Banque centrale et le gouvernement fédéral ont dû leur apporter un appui en liquidités et en fonds propres. En 2010, les dépôts se sont accrus de 6,8%; les prêts, de 1,4%; et les actifs, de 5,8%.
- 56. En 2011, les EAU comptaient 23 banques nationales; huit d'entre elles étaient agréées comme banques islamiques et 15 comme banques classiques. Vingt-huit banques étrangères sont également présentes dans le pays. Les banques classiques nationales ont vu leur part du total des actifs nets tomber de 63,6% à la fin de 2007 à 62,8% à la fin juin 2011, alors que celle des banques islamiques a augmenté, passant de 14,2% à 16,5%. Toutefois, en termes de fonds propres et de bénéfices nets, la part des banques islamiques a diminué durant cette période du fait de l'augmentation des provisions pour prêts improductifs.
- 57. Le secteur des assurances a pris de l'expansion lui aussi; il repose en grande partie sur les hydrocarbures et la construction secteurs qui ont pris un essor considérable ces dernières années et qui devraient se maintenir sur une trajectoire de croissance. Cela met en relief l'importance de ce secteur et de sa contribution à l'économie nationale en raison des fonds considérables qui y ont été investis. Le volume total des primes d'assurance souscrites dans les EAU a atteint 6,0 milliards de dollars EU en 2010, soit un accroissement de 10% par rapport à 2009, et la valeur totale des fonds investis dans le secteur a augmenté pour s'établir à 7,5 milliards de dollars EU, dont 48,2% sous forme d'actions et d'obligations et 32,5% sous forme de dépôts bancaires. Compte tenu de la forte croissance démographique enregistrée dans le pays, les perspectives du secteur sont très bonnes. Le secteur est réglementé par la Loi fédérale n° 6 sur la création de la Direction des assurances, qui est entrée en vigueur le 28 août 2007.

5) TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME

- 58. Le transport de passagers et de marchandises a gagné en importance ces dernières années. Les compagnies aériennes des Émirats (Emirates Airlines, Etihad Airlines, Air Arabia Airlines, Fly Dubai Airlines et RAK Airways) modernisent leur flotte et s'emploient résolument à tirer parti de l'accroissement de la demande de services passagers; pour ce faire, elles appliquent plusieurs stratégies dont des options axées sur un service de haut calibre ainsi que des options privilégiant l'abordabilité.
- 59. Le secteur du transport aérien ne cesse de croître aux EAU. En 2011, le pays comptait cinq aéroports nationaux (l'Aéroport international d'Abou Dhabi, l'Aéroport d'Al Ain, l'Aéroport international de Doubaï, l'Aéroport de Fujaïrah, l'Aéroport de Ras Al Khaïmah et l'Aéroport international de Chardjah). En vue de devenir une plaque tournante mondiale du transport, le pays

investira environ 136,1 milliards de dollars EU dans l'industrie aéronautique au cours de la prochaine décennie. Tirant parti de ses infrastructures de transport et de communications, il entend doter les cinq compagnies de pavillon de nouveaux aéronefs, investir massivement pour accroître la capacité aéroportuaire dans les sept émirats et faire d'Abou Dhabi un centre régional d'entretien des aéronefs, de fabrication de pièces pour l'aéronautique et de formation des pilotes.

60. En outre, les EAU se sont positionnés en tant que pôle régional du transport et de la logistique maritimes. Leurs ports accueillent un important trafic en direction et en provenance de la région, et la construction de bateaux et de navires émerge comme l'une de leurs compétences stratégiques.

6) PRODUITS PÉTROCHIMIQUES ET ENGRAIS

- 61. La majeure partie des réserves pétrolières des EAU se trouve à Abou Dhabi, où ont été construits plusieurs grands complexes industriels voués à la production d'engrais et de produits chimiques et pétrochimiques.
- 62. Borouge, une coentreprise créée par la Société pétrolière nationale d'Abou Dhabi (ADNOC) et la société autrichienne Borealis, a actuellement une capacité de production de 2 millions de tonnes par année. Au milieu de 2011, elle a atteint sa pleine capacité opérationnelle avec la mise en œuvre de la seconde phase de son mégacomplexe pétrochimique dans la zone industrielle de Ruwais. La société prévoit également de porter sa capacité à 2,5 tonnes métriques par année d'ici 2013 afin de répondre à la demande, qui ne cesse de croître au pays comme à l'étranger. L'ADNOC a également créé la Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL), qui peut produire 1 000 tonnes d'ammoniac et 1 500 tonnes d'urée par jour. Cette société a signé un contrat de 1,2 milliard de dollars EU avec Samsung Engineering pour la construction d'un nouveau complexe de production d'engrais, qui portera sa capacité de production quotidienne à 3 500 tonnes d'urée. Les deux entreprises, qui sont situées dans la zone industrielle, envisagent avec intérêt d'accroître leur capacité de production en construisant d'autres usines, en augmentant le taux d'utilisation, et en misant sur les nouvelles techniques de pointe. Les projets d'expansion de Borouge et de FERTIL ont attiré des investisseurs émiriens et étrangers, qui ont participé activement à la construction d'usines de produits chimiques, d'entrepôts et de centres de transformation et de traitement, ainsi qu'à la réalisation de projets connexes comme la mise au point de systèmes de refroidissement.
- 63. Dans le secteur de la pétrochimie, Abou Dhabi concentre désormais ses efforts, non plus sur les produits de base, mais plutôt sur les produits finis. Il est devenu l'un des principaux centres de production pétrochimique au monde. Des investisseurs stratégiques du pays et de l'étranger ont été invités à participer aux efforts de développement pétrochimique.
- 64. En novembre 2008, la Société nationale de produits chimiques d'Abou Dhabi "Chemaweyaat" a été créée afin d'accroître la participation des grandes sociétés de production de l'industrie chimique de l'émirat. Ces usines devraient être opérationnelles d'ici 2015 et avoir une capacité de production totale de 1,5 million de tonnes par année.
- 65. À l'amorce de la deuxième phase de modernisation d'Abou Dhabi, qui repose sur le plan Vision 2030, la création d'un secteur pétrochimique compétitif à l'échelle internationale est un des grands axes économiques de la stratégie qui lui permettra d'occuper le rang auquel il aspire. En plus d'investir massivement dans le développement d'un conglomérat pétrochimique, l'émirat invite les investisseurs étrangers à créer des entreprises à tous les niveaux de la filière et met en place l'infrastructure et le cadre nécessaires à cette fin. Le projet de zone de transformation des polymères de la Société des industries de base d'Abou Dhabi (ADBIC) illustre parfaitement la forme de volonté

de l'émirat d'attirer des acteurs internationaux. Cette zone de 4,1 millions de mètres carrés sera réservée à la transformation d'un large éventail de résines, et la capacité de production pourra atteindre 1 million de tonnes par année.

7) ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 66. Les investissements des EAU dans de nouvelles branches d'activité, par exemple les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire, sont une source de valeur ajoutée pour tous les secteurs de l'économie, et facilitent la réalisation de l'objectif fixé dans le plan Vision 2021, à savoir figurer parmi les meilleurs pays au monde d'ici 2021.
- 67. L'émirat d'Abou Dhabi a adopté une stratégie énergétique globale pour une période allant jusqu'en 2030. Cette stratégie vise à diversifier et à développer les sources d'énergie afin de faire une plus large place aux énergies renouvelables et d'assurer un environnement sain qui soit conforme aux objectifs du pays. La stratégie réduira la dépendance du pays à l'égard du gaz naturel de manière à ramener à 70% le pourcentage de l'électricité d'origine gazière, qui est actuellement d'environ 99%. Elle vise également à utiliser le charbon épuré, l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables pour répondre à 30% des besoins en électricité. De plus, un projet actuellement réalisé conjointement avec les Nations Unies, le Dubai Carbon Center of Excellence, vise à réduire les émissions de carbone. Le vaste parc solaire Mohammed Ben Rachid est également en construction à Doubaï. Par ailleurs, les EAU ont ratifié le traité mondial sur le climat et le Protocole de Kyoto amendé, accueilli l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et réalisé un certain nombre de projets et d'initiatives liés à la protection du climat. Enfin, l'énergie solaire a fait son entrée dans les immeubles gouvernementaux bien que son utilisation demeure limitée et des mesures ont été prises afin d'accroître considérablement le couvert végétal du pays.
- 68. Les EAU ont adopté un plan ambitieux en vue d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables de manière qu'elles répondent à 7% des besoins en énergie du pays d'ici 2020. Le gouvernement a également lancé l'initiative MASDAR, qui vise à promouvoir les solutions énergétiques de remplacement et leur production et application commerciale. MASDAR deviendra la première ville sans émissions de carbone et sans déchets de la planète. Un projet ambitieux est également envisagé dans le cadre de cette initiative, soit la construction, à Abou Dhabi, de la plus haute tour à énergie solaire du monde, qui devrait produire de 150 à 200 mégawatts.
- 69. Les EAU ont mis en œuvre un programme d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce programme prévoit la construction de quatre centrales électriques nucléaires en coopération avec une société sud-coréenne. Les investissements devant être effectués dans le cadre de ce programme avoisinent les 20,4 milliards de dollars EU. La construction de la première centrale doit débuter en 2012, et chaque centrale aura une capacité de production de 1 400 mégawatts. La première centrale devrait commencer à fournir de l'électricité au réseau national en 2017, et les quatre centrales doivent être achevées d'ici 2020.

IV. ORIENTATION FUTURE

70. Le développement économique des EAU a progressé à pas de géant ces dernières années, et ce principalement grâce au cadre réglementaire favorable qui a été mis en place par leur gouvernement. On prévoit que les services joueront un rôle plus important au sein de l'économie émirienne à moyen et à long terme, avec le développement rapide de certains créneaux comme les transports aérien et maritime, la logistique, le tourisme médical, les produits pharmaceutiques et les TI.

- 71. Le gouvernement a pour ambition de faire des EAU un pôle mondial de l'activité entrepreneuriale dans plusieurs sphères d'activité industrielle et de services. Pour concrétiser cette ambition, il est résolu à maintenir une politique de non-intervention et un partenariat public-privé efficace.
- 72. Il importe de mettre en lumière certains des défis auxquels le pays s'est trouvé confronté et les mesures prises par le gouvernement pour les relever.

1) RÉFORME DU RÉGIME D'INVESTISSEMENT

- 73. Des discussions sont en cours aux EAU afin que la Loi sur les sociétés commerciales soit réexaminée. Cette loi fédérale impose aux étrangers une participation minoritaire dans les entreprises nationales (le plafond historique est de 49%). La Loi unique sur l'investissement étranger, actuellement en cours d'élaboration au niveau législatif énonce la politique du gouvernement en matière d'investissements étrangers. Cette nouvelle loi devrait accroître la participation étrangère dans certains secteurs au-delà du seuil de 49%. En outre, plusieurs lois sur le droit commercial amélioreront le climat d'investissement dans le pays, par exemple la nouvelle loi sur l'arbitrage qui doit être rédigée en conformité avec la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage.
- 74. Dans une certaine mesure, la prescription relative au pourcentage minimal de propriété nationale a eu des incidences sur les flux d'IED. Il convient toutefois de tenir compte de deux paramètres pour appréhender cette situation. D'une part, la structure démographique des EAU est telle que les Émiriens constituent une minorité par rapport aux étrangers. D'autre part, les EAU sont un gros exportateur de capitaux. Ces facteurs expliquent la philosophie du régime actuel: préserver et protéger les intérêts économiques des nationaux et leur garantir une part de leur propre marché.
- 75. Toutefois, ayant acquis une certaine expérience en la matière, et compte tenu des obligations que les EAU ont contractées dans le cadre des négociations commerciales internationales, le gouvernement élabore actuellement une stratégie d'ensemble pour faire face à cette nouvelle donne. L'objectif primordial est de poursuivre la diversification de l'économie. La réforme du régime d'investissement actuel (par la modification de la Loi sur les sociétés) est perçue comme l'un des moyens les plus importants pour concrétiser cet objectif et pour mobiliser, dans cette perspective, de nouveaux flux d'IED.

2) ÉCONOMIE DU SAVOIR

76. En vue d'atteindre les objectifs de la stratégie de la fédération et du plan Vision 2021, ainsi que de transformer la structure économique, les EAU ont pris plusieurs mesures positives de grande portée afin que l'économie traditionnelle fasse place à une économie du savoir. Mentionnons notamment la consolidation de la structure législative et réglementaire dans le domaine des technologies et des communications, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de technologies de l'information et des communications, et l'orientation vers une économie du savoir.

3) CONCURRENCE

77. Suite à des témoignages évoquant de possibles pratiques anticoncurrentielles, un projet de loi sur la concurrence a été rédigé afin de protéger le consommateur contre les hausses de prix injustifiées. Ce texte législatif est actuellement examiné par le Conseil national fédéral. Cela s'inscrit dans le droit fil de sa stratégie consistant à créer un climat favorable à l'activité commerciale et propice à la croissance économique.

- 78. Les EAU ont déjà créé un office de protection du consommateur.
- 79. Le gouvernement a établi le Conseil de la compétitivité des Émirats (ECC), qui est constitué de 18 représentants des sept émirats au niveau fédéral et local, ainsi que du secteur privé. Le Conseil travaille en partenariat avec des entités publiques et privées. Il adopte des politiques et prend des mesures qui contribuent à la réalisation des objectifs des EAU en matière de compétitivité et à la concrétisation de la vision nationale d'une croissance et d'une prospérité durables.

4) GOUVERNEMENT ÉLECTRONIQUE

- 80. Les EAU occupaient le 49^{ème} rang dans l'étude sur le gouvernement électronique des Nations Unies publiée au début de 2010. Depuis, le gouvernement émirien et diverses entités publiques ont déployé des efforts considérables pour accroître la visibilité du gouvernement électronique et offrir une valeur ajoutée au public et aux entreprises.
- 81. Le portail national du pays (government.ae) a récemment fait l'objet d'une refonte qui témoigne du virage gouvernement 2.0 pris par les EAU. Le portail tire profit des médias sociaux pour favoriser l'adoption de nouveaux concepts et pratiques clés tels que la participation citoyenne en ligne et les données ouvertes.
- 82. Il se veut également un guichet unique donnant accès à plus de 500 services offerts par les administrations publiques fédérales et locales. Au moyen de différentes méthodes de navigation et de recherche, il est possible de se renseigner sur ces services destinés aux citoyens, aux résidents, aux entreprises et aux touristes.
- 83. Suite à ces nouvelles améliorations, le portail permet désormais d'accéder aux sites Web des principales entités du gouvernement, par exemple les Ministères de l'économie, des finances, du commerce extérieur, de l'éducation, des affaires sociales, du travail, de l'environnement et de l'eau. La refonte du portail va dans le sens du plan "Vision 2021" des EAU et des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies.
- 84. Le nouveau portail (government.ae) a été primé, se voyant décerner le prix pour le meilleur site Web stratégique par la Ligue arabe, et le prix pour le meilleur portail national lors de la deuxième conférence du CCG sur le gouvernement électronique. En outre, le gouvernement s'efforce en permanence de favoriser l'intégration des divers services gouvernementaux afin de faciliter la création et la gestion d'entreprises pour les investisseurs nationaux et étrangers.

5) MARCHÉ DU TRAVAIL ET POLITIQUE D'"ÉMIRATISATION"

- 85. Les EAU sont peut-être le seul pays du monde où les étrangers dominent le secteur privé aussi bien à titre d'employeurs que d'employés. Dans presque tous les pays ouverts à l'immigration, il est de règle que les étrangers ne soient autorisés à occuper des emplois qu'en l'absence de nationaux possédant les qualifications requises.
- 86. La situation à cet égard appelle une réflexion sérieuse et l'élaboration minutieuse d'une politique qui définisse des niveaux cibles s'inscrivant dans une vision à long terme. L'adoption d'une politique plus flexible en matière de mobilité de la main-d'œuvre est au nombre des solutions pouvant être envisagées pour améliorer la situation. C'est cette solution que le gouvernement a retenue pour le marché national afin que la main-d'œuvre étrangère disponible soit utilisée au maximum et que les expatriés qualifiés et professionnels aient la possibilité d'obtenir l'emploi qui leur convient le mieux et ainsi avoir un rendement optimal, pour eux et leur employeur. Cette politique devrait avoir des

répercussions positives sur la provenance de la main-d'œuvre. Cela signifie que les besoins en main-d'œuvre seront davantage comblés par des nationaux que par des étrangers. De plus, elle améliorera les salaires et par conséquent, favorisera l'émiratisation.

- 87. Il est largement reconnu que le personnel expatrié continuera de jouer un rôle vital dans l'économie du pays. Néanmoins, les autorités considèrent que la croissance du secteur privé et l'emploi des étrangers ne peuvent être laissés sans réglementation. Elles envisagent donc pour certains secteurs l'instauration d'un système de quotas au profit des nationaux.
- 88. Il est également reconnu que des efforts sont nécessaires de part et d'autre pour que les nationaux deviennent des participants actifs du secteur privé. Cela requiert un changement fondamental d'attitude, de conditions et d'environnement au sein du secteur privé de même que chez les nationaux en quête d'un emploi.
- 89. Les autorités continueront d'appuyer la stratégie actuelle à l'égard du marché du travail, afin d'accroître les possibilités d'emploi des Émiriens. Cette stratégie devrait encore reposer sur une approche qualitative consistant à accroître les compétences des Émiriens grâce à des programmes d'éducation et de formation améliorés, axés sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé.

6) EAU

90. La consommation d'eau a augmenté aux EAU, conséquence de la croissance démographique et de l'évolution du mode de vie. Jugeant cette question prioritaire, le gouvernement intensifie la réalisation d'études et de recherches. Il a également commencé à établir des plans et à trouver des solutions afin de préserver cette ressource vitale pour les générations à venir. Les EAU disposent d'environ 583 kilomètres cubes d'eau souterraines, dont 20 kilomètres cubes d'eau pure.

7) AMÉLIORATION DE LA SYNERGIE ENTRE LE MULTILATÉRALISME ET LE BILATÉRALISME

- 91. Les EAU participent actuellement à un vaste programme de libéralisation commerciale à l'échelle régionale. La politique émirienne n'est pas la seule illustration de cette tendance. De plus en plus d'économies cherchent à libéraliser rapidement leurs échanges sur la base de disciplines judicieuses, même dans les domaines des services et de l'investissement. Les instruments privilégiés pour y parvenir sont les accords conclus en dehors de l'OMC. Il en est ainsi parce que les négociations menées au sein de l'OMC progressent lentement et que leur niveau d'ambition n'est pas toujours aussi élevé que le niveau réalisable dans le cadre d'accords bilatéraux. Les EAU estiment cependant qu'il est essentiel de renforcer le système actuel dans le cadre des principes et des règles du commerce international.
- 92. Le gouvernement des EAU est donc résolu à poursuivre la libéralisation commerciale aux niveaux mondial, régional, et même bilatéral avec certains partenaires majeurs. Toutefois, il continue de croire que le système économique international sera plus à même de prospérer si les accords régionaux et bilatéraux s'inscrivent dans le cadre d'un ensemble mondial de règles (c'est-à-dire dans le cadre de l'OMC).

ANNEXE: BESOINS DES EAU EN MATIÈRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

1) INFORMATION SUR LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL

- Explorer la possibilité d'établir un programme de coopération entre l'OMC et l'une des universités des EAU pour créer au sein du département de droit ou d'économie un diplôme universitaire consacré aux questions de l'OMC.
- En faisant fond sur le succès des expériences précédentes, continuer d'organiser aux EAU des séminaires, conférences et ateliers régionaux sur les questions liées à l'OMC.
- Organiser, à l'intention des milieux d'affaires et des milieux universitaires, des séminaires qui véhiculeraient des messages ciblés sur les droits et avantages ainsi que les contraintes et obligations découlant de l'appartenance à l'OMC.

2) MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE L'OMC

- Organiser, soit par les soins du Secrétariat de l'OMC soit en coopération avec d'autres organisations internationales, des séminaires et des ateliers nationaux sur les thèmes suivants:
 - Facilitation des échanges.
 - Mesures SPS et OTC.
 - Commerce des services: classification de certains secteurs de services, par exemple les services énergétiques et le transport maritime; évaluation du commerce des services.
 - DPI: familiarisation des autorités judiciaires et douanières avec la protection des DPI; incidences juridiques et institutionnelles de l'adhésion à de nouveaux accords internationaux sur les DPI (outre celles prescrites par l'Accord sur les ADPIC).
 - Procédures de notification liées à tous les Accords de l'OMC.
 - Régionalisme/bilatéralisme et système commercial multilatéral.
 - Commerce et environnement.
- Adapter la législation nationale relative aux mesures commerciales contingentes, aux marchés publics et aux services professionnels.

3) RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Renforcer les compétences de négociation et le développement des capacités.
- Permettre aux candidats des EAU de suivre des cours de formation au Secrétariat de l'OMC.
- Fournir un appui technique et institutionnel à la promotion des exportations.
- Renforcer les capacités commerciales et accroître la compétitivité; mettre l'accent sur la sensibilisation et la constitution de réseaux.
- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités aux fins de l'amélioration du cadre du commerce électronique dans les EAU.